



Le Courier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté - N° 319 - 29 septembre 2016

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche mondiale des Femmes). Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'envoyeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et ami-es.

Blog : <http://marchemondialedesfemmesfrance.org/>

Facebook : www.facebook.com/marchemondialedesfemmes2015

SOMMAIRE

- 1 - Avortement : Solidarité avec les femmes polonaises - MMF - Page 1
- 2 - Après 900 jours, nous refusons d'oublier les lycéennes nigérianes otages de Boko Haram - Communiqué collectif - Page 1
- 3 - Arabie Saoudite: pétition pour abolir le système de tutelle sur les femmes - D'après l'article de Courrier international - Page 2
- 4 - MMF : Mise au point - Page 3
- 5 - La Pologne sur le point d'interdire de fait l'IVG - Maja Zoltowska à Varsovie - Page 4
- 5 bis - IVG, le délit d'entrave numérique» écarté par le Sénat - Virginie Ballet - libération.fr - 29 sept - Page 5
- 6 - Droits des femmes contre les extrêmes droites - Page 6
- 6bis - Un site pour «démystifier» le discours de Marine Le Pen sur le féminisme - Le Monde
- 7 - La Fonction publique territoriale reste très féminisée avec un taux de 61% (étude) - Liaisons sociales - Page 7
- 8 - « Des pratiques féministes face aux violences faites aux femmes » - Maison des Femmes Thérèse Clerc - 30 septembre - Page 8
- 8Bis - Hommage à Marie-Claire Blais - 6 octobre - Paris - Page 8
- 9 - Soirées des films lesbiens et féministes à Strasbourg - 7, 8, 9 octobre - Page 9
- 10 - Rencontre : « Agir aux côtés des femmes victimes de violences sexuelles - 30 ans d'expériences et de luttes » - CFCV - 13 octobre - Page 10
- 11 - Octobre 2016 à la librairie Violette and Co - Page 10
- 12 - Mémoires/transmissions des Archives lesbiennes féministes - Paris - 21, 22 octobre - Page 11
- 13 - Cafémistes de Valence : «Femmes actrices dans les arts et la culture » - 26 octobre - Pag 12
- 14 - Journées d'études « Violences intrafamiliales : les abus sexuels - Contexte - enjeux - prévention » - Belfort - 24 et 25 novembre 2016 - Page 12
- 15 - Chansons ; Nawal en concert - 9 et 11 octobre - Paris - Page 13
- 16 - Revue : Cahiers du Genre Hors-série - Analyse critique et Féminismes matérialistes - Page 14

MOBILISATIONS

Avortement : Solidarité avec les femmes polonaises

RASSEMBLEMENT Dimanche 2 octobre

Ambassade de Pologne - Parvis des Invalides - face à la Rue de Talleyrand

1 - Avortement : Solidarité avec les femmes polonaises - MMF

Dimanche 2 octobre, des dizaines de milliers de personnes sont attendues à Lotz pour une grande manifestation contre l'interdiction totale de l'avortement par le Parlement Polonais, par une loi encore plus restrictive que celle de 1993 déjà très dure.

Mettre fin à une grossesse deviendra un acte criminel, complètement interdit et puni, même en cas de viol, même en cas d'inceste, même en cas de danger pour la vie de la femme enceinte, même en cas de graves malformations ! Plus aucune dérogation, la femme est coupable, elle doit payer !

Les forces conservatrices anti-avortement sont très puissantes en Pologne et reviennent sans arrêt à la charge, tentant d'épuiser celles et ceux qui défendent la liberté des femmes d'avoir ou pas un enfant.

Partout en Europe, les acquis des femmes, gagnés après de longues et rudes luttes, sont continuellement menacés :

- Nous ne pouvons pas tolérer que les politiques et/ou les religieux décident de notre vie, de nos choix, à notre place ;
- Nous ne pouvons pas tolérer que les choix de groupes extrémistes soient imposés à toutes et tous ;
- Nous voulons que, partout en Europe, l'avortement soit entièrement légalisé.

En solidarité avec les femmes polonaises sont organisés des rassemblements, le dimanche 2 octobre, devant l'ambassade et les Consulats de Pologne en France.

Partout où cela est possible, faisons entendre notre solidarité !

A Paris, retrouvons-nous devant la stèle de Solidarnosc aux Invalides le 2 octobre à 15h. Déposons-y nos avis d'obsèques des droits des femmes en Pologne.

INTERNATIONAL

2 - Après 900 jours, nous refusons d'oublier les lycéennes nigérianes otages de Boko Haram - Communiqué collectif

Le 14 avril 2014, Boko Haram, groupe terroriste qui a fait allégeance à l'Etat Islamique, enlevait 276 lycéennes à Chibok, dans le nord-est du Nigeria. 219 d'entre elles sont restées aux mains de ce groupe terroriste qui a fait allégeance à l'Etat Islamique.

En mai dernier, l'une d'elles a enfin été retrouvée. L'immense espoir des familles a été déçu : rien n'a été fait depuis pour arracher la libération des 218 autres. 900 jours de souffrance pour elles et leurs familles !

Les adolescentes ont sûrement été converties de force, sans doute dispersées, « mariées » de force, violées, peut-être vendues comme esclaves, prostituées ou même envoyées se faire exploser pour commettre de nouveaux attentats.

Ensemble nous leur exprimons notre solidarité ; Ensemble nous défendons le droit universel à l'éducation ; Ensemble nous voulons faire cesser l'impunité des terroristes ; Ensemble nous disons non au terrorisme islamiste, là-bas, ici, partout.

La Ministre de l'Education Nationale nous assurant de son soutien, nous appelons enseignants, lycéens et étudiants à mettre en œuvre des projets d'actions de soutien et de parrainage.

Avec le soutien de : Alliance Internationale des Femmes - Alliance des Femmes de l'Europe Méridionale - Association de la Diaspora et des Amis de Fondjanti - Association pour l'information et la vérité - Centre National d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles - Collectif Contre le Terrorisme - Collectif Urgence Darfour - Comité Laïcité République - Comité Soudan - Conseil européen des fédérations Wizo - Coordination pour le Lobby européen des femmes - Femmes Solidaires - Libres MarianneS - Ligue du Droit International des Femmes - Marche Mondiale des Femmes France- Mouvement Pour la Paix et Contre le Terrorisme - Ni putres ni soumises - Osez le féminisme ! - Otages du Monde - Regards de Femmes - Réseau féministe « Ruptures » ...

3 - Arabie Saoudite: pétition pour abolir le système de tutelle sur les femmes - D'après l'article de Courrier international

Des milliers de Saoudiens ont signé une pétition appelant à l'abolition du système de tutelle dans le royaume ultraconservateur où les femmes ont besoin de l'autorisation d'un tuteur pour travailler,

étudier ou voyager, selon des militants. La pétition, qui s'adresse au roi Salmane au pouvoir depuis 20 mois, a recueilli au moins 14.700 signatures, a indiqué mardi à l'AFP l'activiste Aziza Youssef.

Les promoteurs de cette initiative réclament que les 10 millions de femmes du royaume soient traitées comme "des citoyens à part entière" et que soit fixé "un âge pour la majorité des femmes à partir duquel elles sont adultes et responsables de leurs propres actes", a-t-elle ajouté. Cette universitaire à la retraite a indiqué que la pétition serait transmise par email au cabinet royal après avoir tenté en vain lundi de la remettre directement au cabinet. En mars 2014, une initiative similaire avait été lancée par des militantes saoudiennes. Elles avaient appelé dans une pétition le Majlis Al-Choura, un Conseil consultatif, à agir pour promulguer un code de statut personnel et prévenir le mariage des mineures, la répudiation et le harcèlement sexuel.

En Arabie saoudite, pays du Golfe qui applique strictement la loi islamique, les femmes ont besoin de l'autorisation d'un tuteur pour "travailler, voyager, se faire soigner, se doter d'une carte d'identité ou d'un passeport" ou encore se marier, rappellent les signataires.

Le royaume est aussi le seul pays au monde où les femmes n'ont pas le droit de conduire.

Le tuteur est en principe le père ou le mari, mais il peut être aussi entre autres un frère, un fils ou un neveu. Des activistes relèvent que même une ex-prisonnière doit être remise à un tuteur lors de sa libération, ce qui signifie qu'une détenue peut être maintenue en prison si son tuteur refuse de l'accueillir.

La campagne a été lancée il y a deux mois sur Twitter sous un hashtag en langue arabe, appelant à l'abolition de la tutelle. « L'élan s'est particulièrement accéléré après la création du hashtag » et la publication d'un rapport de Human Rights Watch (HRW), a expliqué Mme Youssef.

"Le système de tutelle masculine en Arabie saoudite reste l'entrave la plus importante aux droits des femmes dans le pays, malgré les réformes limitées de la dernière décennie", a prévenu l'organisation de défense des droits de l'Homme.

Des militantes notent qu'obtenir l'autorisation d'un tuteur éclairé ne pose pas de problème mais la difficulté, c'est qu'il est tenu de donner son accord par écrit. "C'est une directive du gouvernement", en vigueur depuis une trentaine d'années, a déploré Mme Sadah.

- Chômage à 33,8% : Le taux de chômage des femmes saoudiennes s'est encore aggravé l'an dernier à 33,8 %, selon des statistiques citées par la firme Jadwa Investment. Pour des activistes, mettre fin au système de tutelle aidera les Saoudiennes à travailler au moment où le royaume cherche à renforcer l'emploi des femmes. "Cela ne peut pas se faire avec la moitié de la population paralysée", selon Mme Youssef.

En avril, le vice-prince héritier saoudien Mohammed ben Salmane a annoncé un ambitieux plan, appelé "Vision 2030", pour diversifier l'économie et réduire la dépendance du pétrole. En vertu du Programme de Transformation nationale qui fixe des objectifs pour la mise en œuvre de "Vision 2030", la part des femmes sur le marché de l'emploi devrait passer de 23 % à 28 % en 2020.

TEXTES

4 - MMF : Mise au point

Dans le N°317 du Courrier de la Marche Mondiale des Femmes, nous avons fait paraître un texte qui qualifie la LDH d'organisation "dont les sympathies islamistes sont connues".

Des adhérentes nous ont alertées. Une telle qualification est insultante et nous vous demandons, ainsi qu'à nos lecteurs et lectrices du Courrier, d'accepter notre demande d'excuses pour avoir laissé passer ce texte.

Tout comme nous trouvons insultant que l'on traite de racistes ou d'islamophobes les personnes ou les associations qui s'inquiètent, pour les droits des femmes, de la visibilité accrue de signes qui stigmatisent le corps des femmes, de telles qualifications ne doivent pas avoir cours dans le débat, justifié sur ce thème.

Dans chaque numéro de notre Courrier - nous en sommes au n°318 - il est précisé que les textes qui y figurent - sauf ceux signés par la MMF - n'engagent pas la MMF... Nous prenons conscience là que ce simple avertissement n'est pas suffisant.

La Marche Mondiale des Femmes, et donc notre Coordination Française, demande aux adhérentes et adhérents de partager les valeurs de sa Charte. Au-delà de ces fondamentaux partagés, nous souhaitons que la Coordination Française reste un lieu de débats qui permettent de réfléchir sur des sujets complexes, évolutifs...

Nous réfléchissons donc à créer une rubrique "en débat" pour que des expressions contradictoires y trouvent une place.

Pour la Marche Mondiale des Femmes - le Secrétariat National

5 - La Pologne sur le point d'interdire de fait l'IVG - Maja Zoltowska à Varsovie

La journée s'annonce lourde, jeudi, au Parlement polonais, qui doit se prononcer sur une proposition de loi très controversée interdisant de facto l'avortement, dont les conditions sont pourtant déjà particulièrement restrictives depuis 1993. A l'initiative du texte, le comité «Stop Avortement» qui regroupe des organisations pro-vie. Désormais, enceinte à l'âge de 11 ans, une jeune fille violée par son propre père n'aura d'autre choix que de mener sa grossesse à terme. De même, une femme qui risque fortement de mourir en couches ou d'accoucher d'un bébé mort-né, ne pourra pas demander d'IVG.

Un autre projet, «Sauvons les femmes» et allant dans le sens opposé pour libéraliser l'IVG, sera bien débattu lors de la même session. Mais ses chances d'être adopté sont nulles: le parti ultra-conservateur Droit et Justice (PiS), proche de l'église et au pouvoir depuis octobre dernier, détient à lui seul la majorité absolue au Parlement. Un troisième projet, devrait en revanche être adopté. Il vise à limiter de manière radicale la fécondation in vitro que le gouvernement a déjà, dès son arrivée au pouvoir, cessé de rembourser. Concrètement, il s'agit d'interdire la congélation d'embryons, perçue par les promoteurs du projet comme un pas avant leur «élection», autrement dit des «avortements raffinés».

«Pour protéger la vie» : «Sans la pénalisation de la femme, toute loi est fictive», justifie Małgorzata Owczarska, juriste de Ordo Iuris, un think-tank mis sur pied pour défendre un ordre social basé sur les valeurs «naturelles et la famille» à l'origine du texte. Et d'ajouter: «Ce n'est pas un projet pour interdire l'avortement mais pour protéger la vie, un enfant non-né n'ayant pas moyen de se protéger». «Arrêtons de dire qu'on parle de poires, ajoute Karina Walinowicz, une autre juriste d'Ordo Iuris. On parle des mêmes êtres humains, avant ou après leur naissance.»

Leur texte, signé par 450 000 personnes alors qu'il fallait un minimum de 100 000 signatures, prévoit pour un avortement les mêmes peines que pour un infanticide : jusqu'à cinq ans de réclusion pour une personne pratiquant ou subissant une IVG, qu'elle soit médecin, infirmier, ou enceinte. Et jusqu'à 3 ans en cas de pratique involontaire. «Il faut en finir avec la conception stalinienne de la loi qui déresponsabilise automatiquement la femme», lâche Karina Walinowicz. Lors d'une conférence de presse, il y a deux jours, Katarzyna Stepkowska, psychologue et militante pro-life en a rajouté dans l'outrance : «Nous ne vivons pas dans des régimes totalitaires où on envoyait des êtres humains dans des chambres à gaz car ils étaient différents, a-t-elle dit. Nous vivons dans des pays démocratiques qui doivent protéger les plus faibles, les enfants qui ne sont pas nés».

2 000 avortements par an : Votée en 1993, la loi actuellement en vigueur en Pologne n'autorise l'avortement qu'en cas de risques pour la vie ou la santé de la mère, d'examen prénatal montrant une pathologie grave et irréversible chez l'embryon et de grossesse résultant d'un viol ou d'uninceste. Quelque 2 000 avortements légaux sont pratiqués chaque année. «90 % pour des cas de trisomie, alors que ces enfants devraient avoir leur place dans la société», selon Ordo Iuris. 150 000 femmes avorteraient clandestinement ou à l'étranger.

Féministe de gauche prônant la libéralisation de l'avortement, Barbara Nowacka est effarée par le nouveau projet de loi. «On ne peut pas forcer les femmes à l'héroïsme. La loi actuelle a contraint les Polonaises à avorter clandestinement mettant en péril leur santé, l'interdiction n'a fait que créer un marché juteux d'IVG clandestines et développer un tourisme abortif», dans les pays voisins : Slovaquie, Allemagne ou Ukraine pour les plus pauvres. «La criminalisation de la femme ne fera que semer la peur générale chez les femmes et chez médecins, dit-elle aussi. Il faut sauver les femmes de la prison qu'elles risquent désormais si le nouveau projet de loi passe.»

Mais avec l'arrivée au pouvoir du PiS, le climat politique n'a jamais été aussi porteur pour les organisations pro-life. «Nous espérons qu'aujourd'hui, le parti au pouvoir va tenir ses promesses électorales et va voter pour notre projet qui va dans le sens des attentes de ses électeurs, juge Karolina Pawlowska, autre jeune juriste de Ordo Iuris. Et que très vite, à la fin de l'année le projet sera une loi.» Jaroslaw Kaczynski, chef du PiS qui a toujours souligné être fidèle à l'enseignement de l'Eglise, ne compte pourtant pas donner de consigne de vote. Quant au président, le très conservateur Andrzej Duda, il ne devrait pas opposer de veto. «Il s'est toujours exprimé en faveur de la protection absolue de la vie dès sa conception jusqu'à sa fin naturelle», rappelle Karolina Pawlowska...

5 bis - IVG : le «délit d'entrave numérique» écarté par le Sénat - Virginie Ballet - libération.fr - 29 septembre

Rossignol, souhaitait pénaliser les sites internet «pro-vie» déguisés en sites d'information pour dissuader les femmes. Son amendement fait l'objet d'un avis défavorable au Sénat.

Le débat sur une éventuelle extension du délit d'entrave à l'IVG n'aura pas lieu. Alors que la ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des Femmes, Laurence Rossignol, souhaitait pénaliser les sites «pro-vie» qui «manipulent» les femmes pour les dissuader d'avoir recours à l'IVG, son amendement en ce sens a fait l'objet d'un avis défavorable en commission au Sénat. Le gouvernement souhaitait que le texte soit débattu dans le cadre du projet de loi Egalité et Citoyenneté, mais pour Françoise Gatel, sénatrice UDI et rapporteure ayant examiné la mesure en commission, «cet article est pour le Sénat inexaminalbe au titre de la Constitution puisqu'il n'a aucun lien avec le texte». L'élue s'appuie sur l'article 45 de la Constitution pour justifier cette décision, selon lequel «tout amendement est recevable en première lecture dès lors qu'il présente un lien, même indirect, avec le texte déposé ou transmis».

Dans un communiqué, le ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des Femmes a dénoncé un «artifice de procédure, par lequel la majorité sénatoriale évite donc le débat sur lequel, manifestement, elle n'a pas levé ses ambiguïtés». Interrogée par la chaîne Public Sénat, Laurence Rossignol a pour sa part observé que «c'est très rare, très très rare que cette irrecevabilité soit invoquée. J'observe que, probablement, les activistes, les lobbyistes anti-IVG qui voient d'un très mauvais œil l'extension du délit d'entrave [...] ont probablement actionné des leviers et des réseaux».

Sites réactionnaires: Le groupe socialiste au Sénat s'est également insurgé contre «un argument juridique discutable pour empêcher cet élargissement [du délit d'entrave], défendant par là même ces sites réactionnaires». «La droite sénatoriale refuse de sanctionner les réseaux antiavortement sur Internet», poursuit le groupe dans son communiqué.

L'amendement porté par Laurence Rossignol visait à contrer l'influence grandissante de sites anti-IVG ne s'affichant pas comme tels, en rendant répréhensible le fait de «transmettre ou de diffuser des informations faussées sur l'IVG ou ses conséquences, de nature à induire intentionnellement les femmes en erreur dans un but dissuasif». Ce délit d'entrave numérique serait venu compléter le délit d'entrave tel que déjà défini par le code de la Santé publique, selon lequel le fait de chercher à empêcher une femme d'accéder à un hôpital, une clinique ou un

établissement spécialisé pour pratiquer une IVG ou s'informer est passible de deux ans de prison et de 30 000 euros d'amende.

6 - Droits des femmes contre les extrêmes droites

Pendant très longtemps les femmes ont voté moins que les hommes pour le Front National. En 1988, le vote des femmes en faveur du FN était de 7 points inférieur à celui des hommes. En 2012, il n'était plus que de 2 points . Mais tout ceci n'est pas encore stabilisé : de nouveau de 5 à 8 points d'écart aux Européennes de 2014 et 4 points au 1er tour des régionales de 2015. Voilà où est l'enjeu : le vote des femmes sera décisif.

Le fait de capter l'électorat féminin fait partie de l'enjeu de la dédiabolisation plus générale. Marine Le Pen, qui veut accéder au pouvoir, ne peut plus servir la même soupe que son père, tout du moins à 1ere vue. Parce que le fond est resté le même : anti immigration par le biais notamment de l'instrumentalisation de la laïcité et de la préférence ou priorité nationale, xénophobe, pro patronat, anti social, antiféministe, lesbophobe, homophobe.

Sur les femmes, le discours se veut avoir changé aussi mais est ambigu et à géométrie variable. En gros, Marine Le Pen s'appuie sur son image de femme moderne, qui travaille, divorcée. Elle se dit presque féministe. C'est pour démasquer cette imposture que des associations féministes, des associations plus généralistes, des syndicats et des partis* ont créé le site
<http://droitsfemmescontreextremesdroites.org/>

6bis : Un site pour «démystifier» le discours de Marine Le Pen sur le féminisme - Le Monde
Marine Le Pen, féministe ? Non, répond une vingtaine d'organisations, qui a lancé, jeudi 22 septembre, le site Internet Droits des femmes contre les extrêmes droites.

Le noyau de cette coalition est constitué d'associations féministes de sensibilités diverses (Collectif national pour les droits des femmes, Osez le féminisme !, Femmes solidaires, Les Effronté-e-s, Coordination pour le droit à l'avortement et à la contraception, Marche mondiale des femmes, etc.), auxquelles se sont joints des syndicats, associations et partis politiques de gauche (CGT, FSU, Vigilance syndicale antifasciste, Ligue des droits de l'homme, Europe Ecologie-Les Verts, PCF, etc.), habitués à faire alliance (c'était par exemple le cas contre la loi travail).

Les militantes observent que le vote Front national (FN) rassemble de plus en plus de femmes, même si elles continuent à lui accorder moins de suffrages que les hommes. « L'écart se réduit, il était de 6 points en 2002 et seulement de 2 points en 2012, dit Suzy Rojtman, porte-parole du Collectif national pour les droits des femmes, à l'origine de l'initiative. Mais il n'est pas stabilisé. Pour M^{me} Le Pen, capter l'électorat féminin est un enjeu important. »

« Notre objectif est de démasquer le discours des extrêmes droites, en particulier du FN », explique M^{me} Rojtman. Pourquoi cibler en particulier la présidente du parti, Marine Le Pen, alors que s'ouvre une campagne électorale au cours de laquelle tous les candidats prendront position sur le sujet ? « Parce qu'elle se pose en défenseuse des droits des femmes, répond Suzy Rojtman. Elle cite Simone de Beauvoir. En tant que féministes, nous avons une responsabilité. Nous devons nous exprimer. »

Violence au sein de la famille et avortement : C'était le cas notamment dans une tribune publiée en janvier par L'Opinion à la suite d'agressions de centaines de femmes à Cologne, en Allemagne, agressions auxquelles des migrants avaient largement pris part, et qui a particulièrement fait bondir.

En tant que « femme française libre, qui a pu jouir toute sa vie durant des libertés très chères, acquises de haute lutte par nos mères et nos grands-mères », la présidente du FN redoutait que « la crise migratoire signe le début de la fin des droits des femmes ».

Selon le collectif, M^{me} Le Pen n'est pas ce qu'elle prétend être. « Le discours féministe est instrumentalisé au service du racisme et de la xénophobie, analyse M^{me} Rojtman. Selon elle, seuls

les étrangers seraient auteurs de violences. Comment le savoir quand aucune statistique ethnique n'existe ? Nous condamnons ce qui s'est passé à Cologne. Nous sommes aux côtés des victimes, mais nous disons que d'autres violences existent, notamment dans les chambres à coucher. Dans le discours du FN, la famille est toujours présentée comme une protection, alors que c'est au sein de la famille que se déroulent la plupart des violences. »

L'autre grand motif d'inquiétude est le droit à l'avortement. Même si elle se positionne aujourd'hui pour le maintien en l'état de la loi Veil, les déclarations passées de Marine Le Pen ont marqué les esprits. « C'est extrêmement ambigu, analyse M^{me} Rojtman. Elle dit qu'elle est pour l'interruption volontaire de grossesse [IVG], mais en 2011 elle était favorable à son déremboursement. En 2012, elle réclamait la liberté de ne pas avorter et préconisait l'adoption prénatale, qui est proche de la gestation pour autrui [GPA]. »

Décrypter les prises de parole : S'agissant de la famille, les militantes se reportent au programme de 2012, qui prônait la création d'un revenu parental, potentiellement attractif pour les femmes précaires, mal payées, employées à temps partiel, mais soupçonné d'être un instrument du retour des mères au foyer, dans la lignée du discours du « vieux » FN.

Le site Internet entend consigner, analyser et mettre en relation les prises de parole des responsables nationaux, les votes des élus FN à l'Assemblée nationale et au Parlement européen et les politiques menées dans les municipalités FN. Il sera alimenté pendant la campagne et au-delà.

Il vise également « les mouvements traditionalistes et familialistes qui instrumentalisent le discours féministe ». La Manif pour tous, très engagée dans le combat contre la loi sur le mariage pour tous, mais aussi contre la GPA (comme de nombreuses féministes de gauche) en fait partie, selon ces militants.

« L'idée est de produire des articles les plus lisibles possible pour que le plus grand nombre puisse y avoir accès, explique Luz Mora, du collectif Vigilance syndicale antifasciste. Les militants associatifs, politiques et syndicaux y trouveront aussi des arguments pour s'opposer à un discours qui se diffuse de plus en plus dans la société. »

Jusqu'à présent, associations et personnalités s'étaient exprimées sur ce sujet en ordre dispersé. Cette union suppose de mettre sous le boisseau des divergences. « Sur la laïcité, nous avons des sensibilités différentes, constate M^{me} Rojtman. Là, il s'agit d'être ensemble, nous cherchons le compromis.

7 - La Fonction publique territoriale reste très féminisée avec un taux de 61% (étude) - Liaisons sociales

La Fonction publique territoriale (FPT) reste très féminisée avec un taux de 60,6 % et de fortes inégalités hommes/femmes persistent, selon une étude du Centre national de la Fonction publique territoriale (CNFPT) publiée jeudi. Ce taux de féminisation, qui atteint 61 % sans les contrats aidés, est supérieur à celui de la Fonction publique d'État (54,4%) mais inférieur à celui de la Fonction publique hospitalière (FPH) (77,4%), selon cette étude.

Dans la fonction publique territoriale, les femmes ont un statut plus précaire et représentent 70 % des contractuels. Près de deux tiers des emplois de direction dans les grandes collectivités restent occupés par des hommes. La proportion des femmes, qui toutefois progresse nettement, était de 35 % au 31 décembre 2014 (contre 18,6 % en 2005).

On constate néanmoins toujours un plafond de verre : plus les postes sont à responsabilité, plus la part des femmes à ces postes diminue, selon cette étude. L'écart est particulièrement marqué dans les "emplois fonctionnels", des postes qui changent en fonction de l'alternance des élus.

Les femmes réussissent largement mieux aux concours de catégorie A + (administrateurs, conservateurs, ingénieurs en chef...), l'une des plus élevées (56,9 % d'admis contre 52,9 % d'admis).

Coté salaire, leur rémunération nette reste également de 11 % inférieure à celui des hommes en moyenne, même si cet écart est plus faible que dans la FPH (29 %), la FPE (17 %) et le secteur privé (24 %). En 2013, il était en moyenne de 1.769 euros, soit environ 200 euros de moins que le salaire net moyen des hommes.

Les dix principaux métiers concentrent 42 % d'agents territoriaux dont 5 sont fortement féminisés et regroupent 80 % de femmes: assistant-e de gestion administrative, métiers liés à l'enfance et agents de restauration. Le métier de chargé-e de propreté des locaux compte 77,2 % de femmes.

Sur 234 métiers répertoriés, on recense 14 métiers avec un taux de féminisation très supérieur à la moyenne : les métiers de santé, de la petite enfance et du social, ainsi que les métiers administratifs (assistant de direction et secrétaire de mairie).

La part des femmes de plus de 60 ans est par ailleurs particulièrement élevée avec 66,1 % pour la tranche 60 à 65 ans et 64,9 % pour les plus de 65 ans.

Les femmes sont également plus longtemps absentes, d'environ 2,5 jours en moyenne, pour des raisons de santé. Enfin, 52 % des agents en situation de handicap sont des femmes.

DÉBATS, CONFÉRENCES, SORTIES MILITANTES

8 - « Des pratiques féministes face aux violences faites aux femmes » - Maison des Femmes Thérèse Clerc - 30 septembre

« Selon la décision de l'Assemblée Générale d'avril 2016, nous prenons un tournant important en focalisant les actions MdF-TC sur la lutte contre les violences faites aux femmes premiers outils de la domination masculine sur les femmes. »

Lieu féministe, ouvert et bienveillant, la Maison des Femmes Thérèse Clerc est particulièrement confrontée à une demande accrue pour sortir des violences faites aux femmes. Les femmes viennent y chercher un accompagnement pertinent pour optimiser leurs démarches, être reconnues dans leur légitimité et redevenir actrices de leur vie. Il a été décidé lors de la dernière Assemblée Générale de donner priorité à la lutte contre toutes les violences faites aux femmes en amplifiant les actions déjà mises en place dans ce sens. Des outils ont été créés par la Maison des Femmes pour accompagner les femmes qui souhaitent sortir du cycle des violences. Ils font leurs preuves. Le long travail de mise en réseau et le partenariat avec les divers professionnel/les et Institutions devront être développés. Mais Il s'agit aussi de construire une analyse pertinente des causes et conséquences des violences faites aux femmes et de la porter aux instances de décisions pour qu'elle ne soit pas qu'un « sujet cyclique » mais pour obtenir l'éradication des violences faites aux femmes.

- 9h: point presse ;
- 14h/20h : Portes-Ouvertes autour du projet MdF-TC avec présentation des actions

Tournan majeur : La Maison des Femmes Thérèse Clerc donne priorité à la lutte contre les violences faites aux femmes, fers de lance de la domination masculine : Pourquoi un lieu féministe est aujourd'hui obligé de s'engager- uniquement sur cette voie - comment le faire - avec quels actrices/acteurs

Maison des Femmes Thérèse Clerc, 24/28 rue de l'Eglise, 93100 Montreuil. 01 48 58 46 59 ; www.maisondesfemmes.org ; Métro Mairie de Montreuil

8bis - Hommage à Marie-Claire Blais - 6 octobre - Paris

Lectures par l'auteure, et par Estelle Aubriot, Jean-René Lemoine, Nathalie Richard

« Il faut que la musique qui soutient ces livres soit polyphonique, comme si on entendait les vagues de tant d'événements retentissants autour de nous », écrit Marie-Claire Blais à propos de ses

livres. Ecrivaine canadienne québécoise elle est entrée en littérature très jeune. En 1966 elle obtient le prix Médicis pour son troisième roman *Une saison dans la vie d'Emmanuel* traduit en quinze langues. Ce prix est suivi de nombreux autres et de la publication d'une soixantaine de titres, romans, pièces de théâtre, poésies et scénarios. Le cycle *Soifs* commencé en 1995 traduit son intense attention aux déchirements du monde contemporain. Son écriture fluide et poétique, la polyphonie des voix intérieures, nous renvoient aux tourments, aux engagements de chacun , et à celui des artistes, des écrivains.

Pour célébrer les 50 ans de son prix Médicis, Estelle Aubriot, Jean-René Lemoine, Nathalie Richard liront des extraits de quelques unes de ses œuvres. Anne F. Garreta membre du jury Médicis, Nicole Lapierre lauréate du Médicis essai 2015 et d'autres auteures participeront à cette soirée.

Soirée proposée par l'association des ami/es de Monique Wittig. Avec le soutien de la Délégation Générale du Québec à Paris.

20h - Maison de la Poésie, 157 Rue Saint-Martin, 75003 Paris, métro Châtelet Les Halles

9 - Les soirées des films lesbiens et féministes à Strasbourg - 7, 8, 9 octobre

Vendredi 7 octobre

20h00 - *Les vues de Thérèse* - Sébastien Lifshitz - France - 2016 : Présenté lors de la Quinzaine des Réalisateur à Cannes en 2016, ce long métrage de 55 minutes présente les combats de la féministe militante Thérèse Clerc. Le réalisateur Sébastien Lifshitz, déjà primé pour les Invisibles en 2012, retrouve ici Thérèse Clerc. Elle se livre au réalisateur alors qu'elle vient d'apprendre qu'elle est atteinte d'une maladie incurable. Un retour sur sa vie, ses combats et ses amours.

Ses combats variés feront d'elle une des figures de la lutte pour l'égalité des droits entre les hommes et les femmes, pour les homosexuels ainsi que pour le droit à l'avortement.

Le jury de la Queer Palm, présidé en 2016 à Cannes par Olivier Duscastel et Jacques Martineau, a décerné la Queer Palm du long-métrage. Il succède à Carol, de Todd Haynes, Queer Palm 2015. C'est la première fois que le jury récompense un documentaire.

Et c'est aussi une palme pour Thérèse Clerc, décédée le 16 février 2016, pour cette femme qui a su, en traçant son propre chemin, nous ouvrir la voie, nous rappelant sans cesse combien notre désir et notre sexualité peuvent et doivent nourrir notre combat pour une société plus juste." (source Yagg.) La Lune est fière de vous présenter ce film avant sa sortie en salle.

21h30 : *True Love* - Kate Johnston et Shauna MacDonald - Canada - 2013 : Tru Love est un drame romantique écrit et réalisé par la célèbre cinéaste lesbienne Kate Johnston et l'actrice Shauna MacDonald. Il raconte l'histoire de Tru, une lesbienne de 37 ans qui se compléte dans des aventures sans lendemain. Elle rencontre Alice, une mère de famille de 60 ans, en quête d'identité. Comme leur affection grandit, la fille d'Alice, Suzanne, craint que Tru ne brise le cœur de sa mère. Mais il se pourrait que Tru, elle aussi, découvre enfin un sens à sa vie...

Ce film a remporté plus de dix prix et récompenses lors de festivals LGBT depuis sa sortie en 2013, et a été présenté au festival Cinefable en 2014. Tru et Alice sont dépeintes par Shauna MacDonald et Kate Trotter, deux fabuleuses actrices au jeu juste et émouvant.

Samedi 8 octobre 2016 à partir de 19h45 : Soirée courts-métrages

Dimanche 9 octobre à partir de 19h45, Soirée Chantal Akerman : Télérama considère le cinéma de Chantal Akerman comme « brûlant à la première personne, ... qui ose dire « je » et qui se moque bien de paraître impudique [...] A la lisière de l'expérimental, mais jamais totalement dedans, avec toujours un pied dans le cinéma « commercial » - celui qui sort en salles.»

Chantal Akerman (1950 - 2015) est issue d'une famille de juifs émigrés d'Europe centrale dans les années 30. Ses grands-parents et sa mère ont été déportés à Auschwitz. Très tôt attirée par le cinéma, elle s'inscrit à l'INSAS (Institut supérieur des Arts, du Spectacle et des Techniques de Diffusion) à Bruxelles. Elle réalise son premier film à 17 ans - *Saute ma ville* - « son coup d'essai et

déjà un manifeste tragi-burlesque, déjà un autoportrait plein de douceur et de violence.» (source Télérama) Elle émigre à New York, où elle se passionne pour le cinéma expérimental tout en côtoyant de grandes figures du milieu underground. Puis, Chantal Akerman revient en France et se consacre pleinement au cinéma.

Projeté à 17h45, le premier film de ce dimanche, « *Je, tu, il, elle* » est écrit, réalisé et interprété par Chantal Akerman en 1974. Il retrace l'histoire de Julie, jeune fille à la découverte d'elle-même. En chemin, elle croise un routier et une femme et explore son corps et son esprit .

Alternant documentaires et films, la cinéaste belge mènera une carrière entre la France et les Etats-Unis et son talent reconnu influence les travaux de cinéastes du monde entier qui la citent en idole, tels Michael Haneke, Gus Van Sant ou Todd Haynes.

Pour clôturer ce week-end cinématographique, à 19h45, nous vous présentons également *No home movie* qui sera son dernier film documentaire. Centré autour de conversations et échanges entre la réalisatrice et sa mère au seuil de sa mort, Chantal Akerman dresse le portrait d'une survivante d'Auschwitz, dont l'histoire et les traumatismes ont façonné le regard de sa fille.

Cinéma Le Star, 26 rue du Jeu des Enfants, Strasbourg. Tarifs habituels au Star et cartes abonnements des cinémas acceptés

10 - Rencontre : « Agir aux côtés des femmes victimes de violences sexuelles - 30 ans d'expériences et de luttes » - CFCV - 13 octobre

On nous a longtemps fait croire que le viol, ça arrive dehors, la nuit, dans un lieu public à risque, un parking souterrain, un bord de route... On nous a longtemps fait croire que celui qui viole est un inconnu, un détraqué, un malade, un frustré, un paumé.. Une autre réalité s'est dévoilée dans la parole des victimes qui appellent Viols-Femmes-Informations. 86 % des victimes connaissent leur agresseur. Tous les agresseurs mettent en place une stratégie réfléchie afin d'agir en toute impunité. Trente ans pour déchirer le voile qui occulte la violence sexuelle, sa fréquence, sa cruauté, ses impacts qui ravagent la vie des victimes lorsqu'elles sont privées d'aide et de justice.

En présentant une série d'études sur les appels reçus, le CFCV vous invite à entendre ce que nous apprennent tous les jours celles qui appellent le 0 800 05 95 95 afin de renforcer ensemble notre détermination à lutter contre le viol et à venir en aide à qui en est victime.

Ouverture de la journée : Laurence Rossignol, Ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes ; Hélène Bidard, Adjointe à la Maire de Paris chargée de toutes les questions relatives à l'égalité femmes/hommes, la lutte contre les discriminations et des Droits Humains ; Pr. Bruno Riou, Doyen de la Faculté Pierre et Marie Curie Dre Emmanuelle Piet ; Présidente du Collectif Féministe Contre le Viol

Plaidoirie de Gisèle Halimi interprétée par Laurence Février, metteuse en scène de Tabou.

Matinée : • 1986-2016 : Le viol, un crime : 30 ans de luttes • Faire bouger la société

Après-midi : Porter la parole des victimes : l'impact du viol • Le savoir faire du Collectif Féministe Contre le Viol • De nouveaux outils en 2016

9h/17h - Université Pierre et Marie Curie - Amphithéâtre E - 105 boulevard de l'Hôpital - Paris 13^{ème} - Métro Campo Formio ou St Marcel - Entrée gratuite sur inscription : www.cfcv.asso.fr ou 0145827300 ou contact.cfcv@orange.fr

11 - Octobre 2016 à la librairie Violette and Co

Mercredi 5 octobre à 18h30 : Vernissage de l'exposition d'œuvres de Marta Grassi

Marta Grassi, née en Uruguay et vivant à Paris depuis 1990, expose trois séries. Des peintures : "Série noire", de 2014, constitue une galerie de portraits sur fond sombre, avec une attention particulière portée à l'expressivité des regards. "La chambre des filles", de 2015 : tout en reprenant le motif du regard, la série tourne autour d'une thématique, des jeunes filles dans leur

chambre. La troisième série, de 2016, utilise des techniques mixtes sur papier à partir du livre *Scènes de la vie animale* du professeur Léon Binet : "La lecture de cet ouvrage de 1933 m'a inspiré une série de dessins qui en détournait le sens initial, par transposition de l'écrit - sur la vie des bêtes - au dessin - des personnage humains. Sur chaque page traitée, j'ai choisi un extrait du texte et je l'ai illustré. Cette série de dessins, aux petits formats d'une double page de livre, constitue un ensemble intimiste, qui oblige le regardeur à s'approcher pour lire et comprendre le sens de l'œuvre." Sensuelle, faussement naïve, poétique, l'œuvre de M. Grassi crée un univers de contes fantaisistes et érotiques.

Dimanche 9 octobre de 16h à 18h : L'association Les Ami-es de Violette and Co vous invite à un débat sur les femmes et le sport : Les derniers Jeux olympiques de Rio ont donné à voir, à lire et à entendre de nombreux clichés et stéréotypes sexistes : les concurrentes et médaillées sont traitées de "femme de sportif", "trio de grasouillettes", "poupées suédoises", ou l'on doute de leur "féminité" (cf le livre d'Anaïs Bohuon *Le test de féminité dans les compétitions sportives*, éd. Ixe) Les Ami-e-s de Violette vous propose de venir discuter des représentations et de la place des femmes dans le sport en compagnie de représentantes des Dégommeuses, une équipe de foot mais aussi un groupe militant ayant vocation à lutter - dans le sport et par le sport - contre le sexisme, les LGBT-phobies et toutes les discriminations.

Dimanche 23 octobre à 16h : Rencontre avec l'équipe de l'émission Femmes libres (Radio libertaire) pour la présentation du livre Nelly Trumel. Faut qu'ça germe ! (éd. Libertaire)

A l'occasion des trente ans de Femmes libres, le Collectif de l'émission publie un beau livre consacré à Nelly Trumel, sa peinture et ses liens entre création artistique et engagement anarchafeministe, en particulier en animant l'émission Femmes libres depuis ses débuts. "Par cet ouvrage collectif, nous avons cherché à comprendre l'émotion que procure la peinture de Nelly Trumel pour donner notre propre point de vue, sans élitisme et librement. Nous avons voulu montrer les liens entre création artistique et engagement anarchafeministe. La peinture de Nelly Trumel affiche son refus de la hiérarchisation des sujets et la symbolique si forte de la patate, ce légume des pauvres, image de l'aliénation des femmes autant que de leur révolte." Sociétaire du salon Violet et de la Fondation Taylor, Nelly Trumel est née à Paris en 1938. Autodidacte, copiste au Louvre de 1975 à 1979, elle s'est ensuite consacrée à la peinture du quotidien en se spécialisant dans l'étude des fruits et légumes avec une préférence pour les patates "parce que ça germe".

12 - Mémoires et transmissions des Archives lesbiennes féministes - Paris - 21, 22 octobre

Vendredi 21 octobre 2016

17h30-18h30 : accueil des participant.es ; 18h30 : Interventions d'élu.es de la Mairie de Paris et mot d'ouverture par les ARCL

19h-20h30 : conférence plénière « Les Archives et les fonds lesbiens en France », Marine Gilis et Michèle Larrouy des ARCL, Archives Recherches Cultures Lesbian, Nicole Fernandez-Ferrer déléguée générale du Centre audiovisuel Simone de Beauvoir, Christine Bard présidente du centre des Archives du Féminisme ; Discussion avec la salle

21h-22h : suite conférence plénière : Catherine Gonnard documentaliste multimédia, Annie Metz directrice de la Bibliothèque Marguerite Durand ; Débat avec la salle

Samedi 22 octobre 2016 10h : Accueil des participant.e.s

10h30-12h30 : 2 ateliers en parallèle

Atelier 1 : Un site Web peut-il constituer une archive ? ; Organisatrices : Cy Jung et Isabelle Thézé ; salle Louis Philippe :

Atelier 2 « Des bobines féministes », organisatrices Hélène Fleckinger, Nadja Ringart Salle Calmon

13h30-15h30 : quatre ateliers en parallèle

Atelier 3, de 13h30 à 15h30 « Activisme culturel, presse et politiques de la représentation: histoire

du militantisme lesbien dans les années 198 » ; organisatrice : Ilana Eloit - Salle des fêtes ; Atelier 4, « Transmettre notre lesbimoine : dons, legs, donation, archives », organisatrices : Alix Béranger du Fonds de dotation La LIG, Lesbiennes d'Intérêt Général, Annie Metz directrice de la Bibliothèque Marguerite Durand, de 13h30 à 15h30 - Salle des Mariages ; Atelier 5, « Valoriser des fonds d'archives lesbiennes et féministes via une médiation numérique, Présentation du projet "queercode.net » , organisatrices : Isabelle Sentis et Lydie Doléans, de 13h30 à 15h30 - Salle Calmon ; Atelier 6, « Le fonds lesbien du Centre audiovisuel Simone de Beauvoir », organisatrices : Nicole Fernandez-Ferrer et Suzette Robichon, de 13h30 à 15h30 - Salle Louis-Philippe ; Atelier 7, « Pink Boxes », organisatrices : Isabelle Sentis et Lydie Doléans, de 16h à 18h - Salle des Fêtes ; Atelier 8, « Prenez le micro et racontez ! » : construisons nous-mêmes notre histoire avec nos récits de vies lesbiennes », « Elles ne sont pas sages comme des images ». Venez vous faire photographier avec une archive lesbienne et/ou féministe pour alimenter nos mémoires et identités ! organisatrices : Ilana Eloit, Laura Maréchal, Suzette Robichon, de 16h à 18h - Salle des Fêtes ; Atelier 9, « Une autre solidarité entre lesbiennes ? », organisatrices : Sabreen Al Rassace, Ariadine Bousseta et Moruni Turlot du groupe Lesbiennes of Color LOCs, de 16h à 17h - Salle des Mariages Atelier 10, « Mobilisations et mémoires de lesbiennes globales (Chine, Laos, Vietnam) », organisatrices: Monique Selim et Guo Wenjing, de 17h à 18h- Salle des Mariages ; Atelier 11, « Stéréotypes de genre et hétéronormativité dans la littérature jeunesse ». Organisatrice : Sophie Marin, de 16h à 18h - Salle Calmon ; 16h-18h - « Espace pour enfants : contes et marionnettes ». Organisatrices : Annaëlle Clin et Alice Tertrais, Salle Louis-Philippe 19h-20h30 : Table ronde : « Transmissions de nos mémoires, des réseaux militants aux recherches universitaires » - Salle des fêtes 21h-22h : Spectacle : « Oubliées ? Méconnues, les femmes qui écrivent de la musique sont à l'honneur » - œuvres de compositrices jouées au piano par Marie-Agnès Nataf ; Les Guérillères de Monique WITTIG, extraits lus par Géraldine Aulaine et mis en espace sonore par Keo Meas, Mairie du 4e, 17h30-22h, salle des Fêtes Lieu : Mairie du 4^{ème}, 2 place Baudoyer, Metro : Hôtel de ville. Plus d'infos : www.arcl.fr ou sur facebook ; Nous joindre, écrire à archives.lesbiennes@gmail.com

13 - Les Cafémistes de Valence : « Les femmes actrices dans les arts et la culture » - 26 octobre

Les cafémistes existent depuis 2005 : un café débat participatif et convivial dans un lieu public ouvert à touTes. Débattons pour mieux comprendre et agir ensemble. Il suffit de prendre une conso...

26 octobre - 18h30, Au café associatif et culturel Le cause Toujours, 8 rue Gaston Rey à Valence - Contact : 06 25 32 39 05 ; <http://lecafe-ministe.blog>

14 - Journées d'études « Violences intrafamiliales : les abus sexuels - Contexte - enjeux - prévention » - Belfort - 24 et 25 novembre 2016

Le constat : Dans le monde, 20 % des femmes et 7,5 % des hommes ont subi des violences sexuelles pendant leur enfance. En France, 80 % des victimes de violences sexuelles étaient mineures au moment des agressions ; une victime sur deux avait moins de 11 ans. Chaque année 125 000 filles et 30 000 garçons sont ainsi victimes de violences sexuelles. Dans 90 % des cas, l'agresseur est un parent ou un proche. Il semble essentiel de se réinterroger sur les contextes dans lesquels arrivent

ces abus ainsi que sur les conséquences de ces agressions.

Le contexte : « À l'âge de 5 ans, mon frère qui avait 15 ans m'a déshabillée et s'est masturbé sur moi. Longtemps j'ai cru que ce souvenir n'était qu'un rêve ; c'est vers l'âge de 38 ans que j'ai appris que ce "rêve" n'en était pas un. Soir après soir, sous prétexte de vérifier si je dormais bien mon père entrait dans ma chambre, remontait ma chemise de nuit et se mettait à jouer avec mon sexe. Je priais souvent pour que la Vierge Marie me protège... Mais cela n'a rien arrêté, j'étais trop sale, trop vilaine pour qu'elle s'intéresse à moi. Seule à crever, emmurée vivante, coupable d'avoir cherché et trouvé puis crié la vérité. »

Solidarité Femmes s'inscrit depuis près de 40 ans dans la lutte contre tout type de violences à l'égard des femmes et des enfants, en proposant un soutien inconditionnel aux femmes et en allant à la rencontre des enfants dans les écoles sur les questions de prévention des comportements sexistes et violents. A la lumière de notre expérience, nous souhaitons remettre en réflexion la notion d'abus de pouvoir et une de ses déclinaisons : l'abus sexuel.

• Jeudi 24 novembre

Matin : 8h00 : Accueil des Participants ; 9h00 : Ouverture de la journée, Jacqueline Schmitt, Présidente de Solidarité Femmes ;

9h15 : Le contexte sociétal et la prévention des abus sexuels, Virginie Zimmermann, Animatrice du Pôle Prévention ;

11h00 : Dynamiques familiales à transactions incestueuses : le contexte familial, Claude Seron, fondateur de Parole d'Enfants et formateur, Belgique.

Après-midi

13h45 : Élaboration des vécus traumatiques et accompagnement psycho-socio-éducatif des enfants, Claude Seron.

• Vendredi 25 novembre

Matin : 8h00 Accueil des Participants ; 9h00 Ouverture, Claude-Annie Galland, Déléguée Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité du Territoire de Belfort

9h15 : La prise en charge thérapeutique, une expérience locale, Anne Bonnaudet, Psychologue à Solidarité Femmes ;

09h45 : L'inceste, un traumatisme à long terme : pour une prise en compte de l'enfant victimisé devenu adulte, Samira Bourhaba, psychologue à Kaléidos et thérapeute, Belgique.

12h30 Pause repas

Après-midi : 13h45 : L'accompagnement thérapeutique des adultes survivants de l'inceste, Samira Bourhaba.

Bulletin d'inscription à retourner à Solidarité Femmes Belfort, 23 rue de Mulhouse, 90000 Belfort ou sollidraite-femmes@wanadoo.fr (avec Nom, prénom, adresse, profession, tel et mail).

Prix : 2 journées = 160 euros (40 étudiant-es- ; 1 journée : 100 euros (20 euros étudiantes)

Restauration = 10 euros par repas.

CINÉMA, THÉÂTRE, LIVRES, TÉLÉ...

15 - Chansons : Nawal en concert - 9 et 11 octobre - Paris

Pour le plaisir des oreilles, des yeux et des cordes vocales, Nawal sera en concert à Paris et organisera un stage de voix le 12 octobre ..

• *Festival Villes des Musiques du Monde, 9 oct - Cinema Le Clef, Paris - 20h - plus d'infos*

• *Maison de la Paix - Paris 11 octobre - concert 19h30 - plus d'infos ; 12 octobre - stage de voix - 10h/18h - plus d'infos ; Adresse - 4 rue Tivoli, 78800 Houilles*

Sortie Aman : Réédition de l'album Aman aux Édition Jade avec une surprise, distribution Universal et Warner. - Sortie prévue le 4 novembre 2016.

16 - Revue : Cahiers du Genre Hors-série - Analyse critique et Féminismes matérialistes

Coordonnée par Elsa Gallerand et Danièle Kergoat. Centré sur les féminismes matérialistes, leurs développements, différences et formes de renouvellement, ce numéro contribue à mettre au jour quelques unes des tensions qui marquent actuellement la réflexion sur le genre ou les rapports sociaux de sexe, ainsi que leurs relations avec d'autres rapports de pouvoir (de classe, de race, de colonialité, de sexualité). Il s'agit de rendre visible l'apport de ces courants au processus plus général d'émancipation.

Dossier :

- Annie Bidet-Mordrel, Elsa Galerand et Danièle Kergoat : Analyse critique et féminismes matérialistes. Travail, sexualité(s), culture (Introduction) ;
- Maxime Cervulle : Matière à penser. Controverses féministes autour du matérialisme ;
- Sylvia Walby : Postpostmodernisme ? Théoriser la complexité sociale ;
- Jules Falquet : La combinatoire *straight*. Race, classe, sexe et économie politique : analyses matérialistes et décoloniales
- Patricia Hill Collins : Quelles politiques sexuelles pour les femmes noires ?
- Danielle Juteau : Un paradigme féministe matérialiste de l'intersectionnalité ;
- Alexis Cukier : De la centralité politique du travail : les apports du féminisme matérialiste ;
- Xavier Dunezat : La sociologie des rapports sociaux de sexe : une lecture féministe et matérialiste des rapports hommes/femmes ;
- Evelyn Nakano Glenn : Pour une société du *care* ;

Hors-champ :

- Vivian Aranha Sabóia : Régulation de l'emploi des femmes au Brésil : entre avancées et résistances ;

Document :

Lourdes Maria Bandeira : Que vont devenir les actions du Secrétariat de politique pour les femmes (SPM) au Brésil ?

Cahiers du Genre, hors-série 2016, septembre, 268 p.